



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 février 2024

**Délibération n°2024-04—Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements
locatifs sociaux**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 4 février 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 10	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Vincent PAIN donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Taoues COLL donne pouvoir à M. GLEIZE, Eric MORISSET donne pouvoir Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. SCHMITT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441- 5-2 ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social ;

Considérant l'obligation de mettre en œuvre la gestion en « flux » des droits de réservation de la Commune sur le patrimoine du bailleur Les Résidences et de définir les modalités d'application afférentes,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240208-2024_04-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Article unique : approuve la convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent réservataire de la Commune de Vauhallan sur le territoire de Vauhallan.


Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240208-2024_04-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024